



Analyse des Besoins Sociaux (ABS) Tupin-et-Semons



**Conseil Municipal
Du 2 Mars 2023**

Préambule :

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) est une obligation légale des CCAS conformément au code de l'Action Sociale et des Familles (2006 LR123-6). Il concerne toute la population de la commune, des plus jeunes aux plus âgés, quel que soit l'âge, et quel que soit le statut social. Il prend en compte les phénomènes sociaux dans le temps et met en exergue les enjeux pour les années à venir.

Plus qu'une obligation, l'analyse des besoins sociaux est avant tout un outil permettant de mieux connaître le territoire et d'appréhender les besoins de la population.

L'ABS consiste à poser un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire

Depuis 2016, l'ABS doit être réalisée au cours de l'année civile qui suit le renouvellement des conseils municipaux.

L'ABS doit faire l'objet d'une présentation et d'un débat au sein du conseil d'administration du CCAS. Il sera ensuite présenté en conseil municipal.

Ce travail a nécessité des échanges et parfois un engagement de différents acteurs : L'équipe de notre Ecole Communale, la directrice de l'Association intercommunale d'Aide à Domicile (AIAD), la Directrice des Solidarités Territoire Sud du Département du Rhône, les Maires et les Adjointes aux Affaires Sociales des Mairies des communes de proximité (Les Haies, Condrieu, Ampuis), Vienne Condrieu Agglomération Service Jeunesse (VCA)... et a pris plus d'un an et demi pour aller au plus près des réalités dans chacun des domaines examinés.

Il nous a paru important de ne pas faire appel à un prestataire, mais de mener nous-même ce travail pour nous approprier la réalité sociale de la commune et nous familiariser avec cet exercice qui est nouveau :

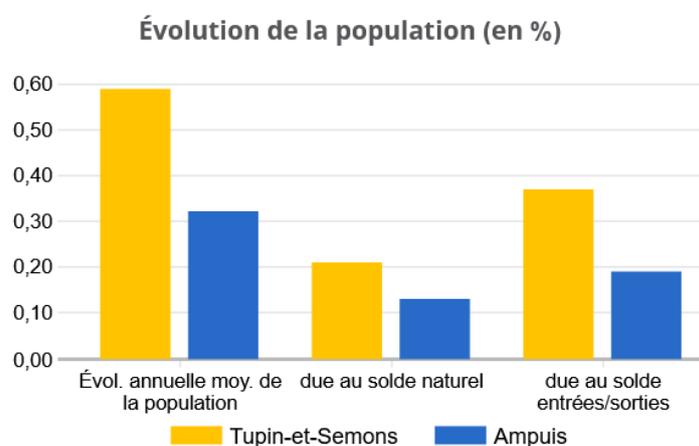
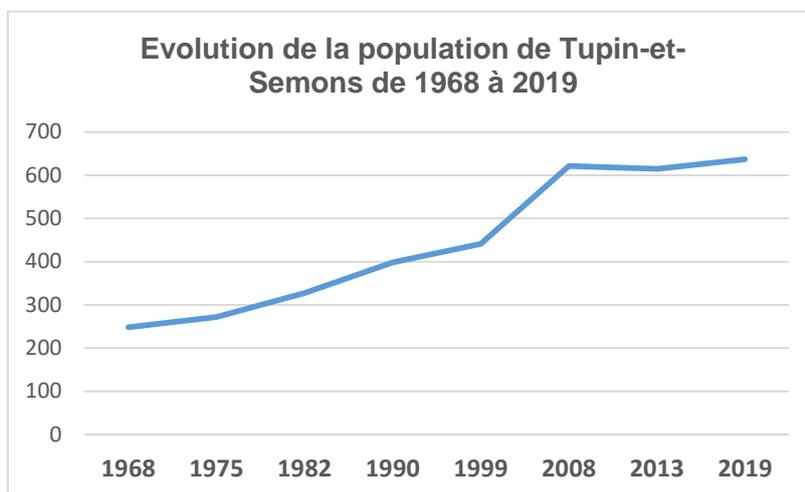
C'est la première Analyse des Besoins Sociaux (ABS) de TUPIN et SEMONS.

Nous souhaitons évaluer ce travail chaque année, afin de veiller à ce que les pistes de travail exprimées soient bien mises en œuvre conformément au calendrier qui sera décidé après la délibération du Conseil.

Une forte progression de la population en vingt ans :

La commune de Tupin-et-Semons comptait 637 habitants en 2019 (646 en 2022), contre 441 en 1999, vingt ans plus tôt, soit une progression de 44,4%. A titre de comparaison, Ampuis, la commune voisine augmentait sa population de 26,2% sur la même période, et la France de 11,36%.

La commune de Tupin-et-Semons a donc vécu une période de forte attractivité qui a profondément modifié la composition de la population. Cette progression est due notamment à la création d'un lotissement « Les Olivières » et au développement de l'accès à la propriété en maison individuelle jusqu'en 2008.



Une évolution de la population est à envisager dans les années à venir.

Un lotissement est en construction sur TUPIN « Le Jardin des Vignes » . Il devrait accueillir une trentaine de nouveaux habitants.

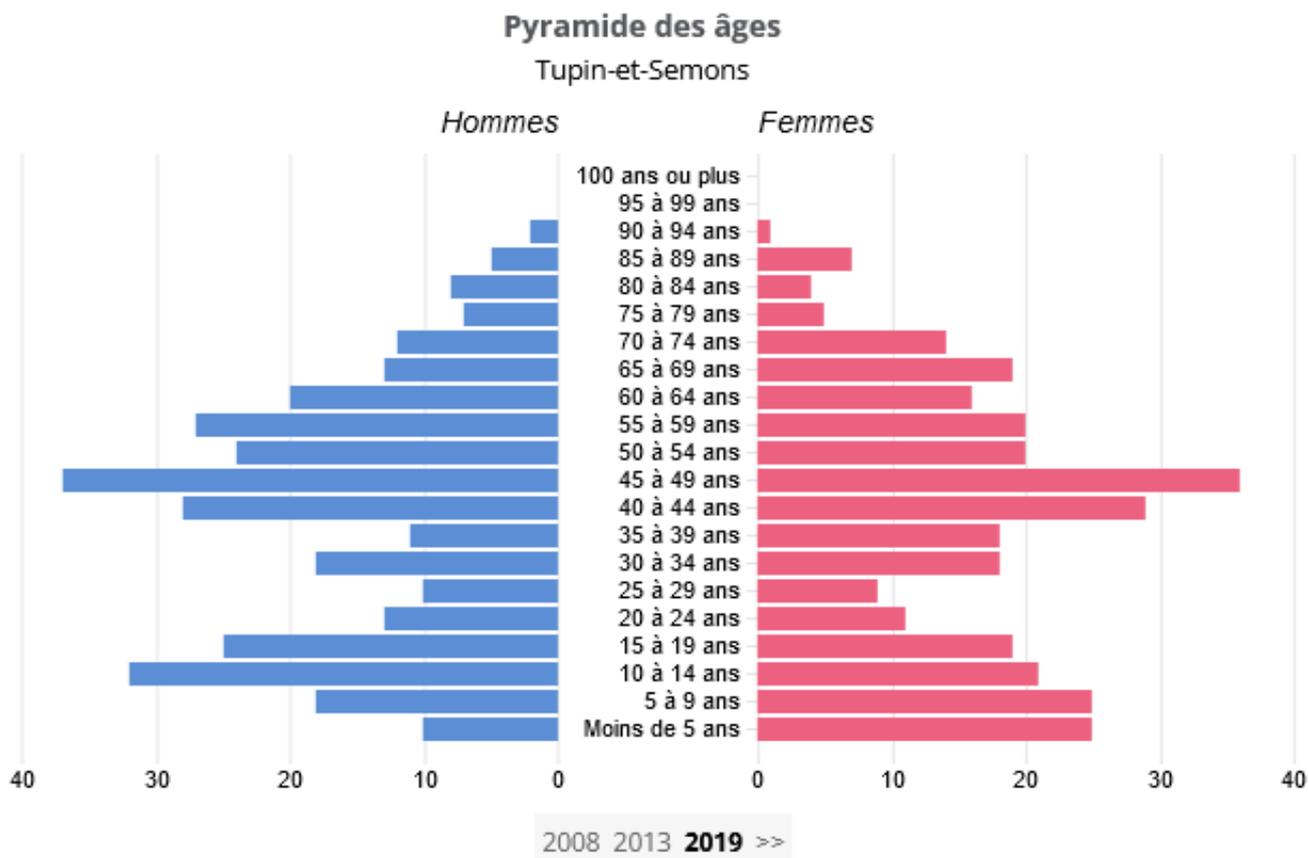
Le renouvellement de population sur TUPIN est à suivre avec attention notamment concernant l'accueil de nouveaux enfants à l'école.

Axe de progrès 2023 / 2026 :

- La scolarisation à l'école de TS d'enfants habitant sur TUPIN nécessitera une communication à ces nouvelles familles et peut être l'organisation d'un transport collectif ou semi collectif
- L'installation de commerces sur TUPIN pourrait avoir de l'intérêt sur cette zone passante où cohabiteront des familles installées de longue date avec de nouvelles familles.

Un vieillissement de la population atténué par l'arrivée de nouveaux résidents:

Entre 2008 et 2019, la population a augmenté de 2,6%. Mais ces chiffres cachent une grande disparité selon les tranches d'âge.



Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2019

La pyramide des âges donne à voir un déséquilibre de générations (trou des 20-35 ans).

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	621	100,0	615	100,0	637	100,0
0 à 14 ans	146	23,5	127	20,7	130	20,5
15 à 29 ans	78	12,6	79	12,8	88	13,8
30 à 44 ans	162	26,1	147	23,9	121	19,0
45 à 59 ans	131	21,1	138	22,4	163	25,6
60 à 74 ans	76	12,2	86	14,0	95	14,9
75 ans ou plus	28	4,5	38	6,2	40	6,3

Source INSEE janvier 2022

Les 0-14 ans ont diminué de 10,9% en dix ans, de même que les 30-44 ans ont perdu 25,3%.

Les 15-29 ans ont augmenté de 12,8% de même que les 45-59 ans (+ 24,4%.)

Enfin les seniors de 60 à 74 ans ont augmenté de 25% et les 75 ans et plus de 42,9%.

Le Bien Vivre à domicile :

Si Tupin-et-Semons a vu sa population augmenter lors de la construction des premiers lotissements, ce qui a eu un impact sur la pyramide des âges (cf. schéma ci-dessus), la commune est marquée par un fort vieillissement. Il conviendra donc de prendre en compte cette situation, que ce soit dans :

- L'adaptation de l'habitat pour permettre aux seniors de vivre le plus longtemps possible chez eux.
- L'offre de services à la personne pour favoriser le bien vivre à domicile
- La recherche d'hébergements en proximité adapté au grand âge (résidences seniors, Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « EPHAD », ...).

En 2020, le conseil départemental du Rhône a attribué l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) à 7 résidents de la commune. C'est moins en 2021 (NC). Ces chiffres sont amenés à doubler dans les dix prochaines années.

C'est ainsi qu'en 2022, l'Association d'Aide à Domicile (AIAD) qui intervient sur notre commune a aidé **11** personnes

Le siège de l'association est à Condrieu.

Les interventions portent sur des travaux de ménage, des gros soins à domicile, la régularité des travaux ménagers avec parfois des repas à préparer, le portage de repas à domicile...

Les prises en charge sont généralement assurées par les Régimes de Protection Sociale , une partie du tarif horaire restant à charge fonction des ressources.

Le CCAS poursuit sa politique de maintien à domicile en prenant en charge **la téléassistance** pour la moitié de son coût (19€ sur les 34€ facturés par VCA) et ce quel que soit le revenu du retraité. Il s'agit d'inciter le retraité devenant dépendant à se mettre en sécurité ou à se sécuriser dans un habitat individuel et isolé.

L'organisation et la mise en place se fait avec les services de Vienne Condrieu Agglomération.

En 2022, ce service a répondu aux besoins de **8 personnes**. Soit 4 personnes supplémentaires depuis le début de notre mandature.

Notre participation au réseau intercommunal des CCAS animé par le CCAS de Condrieu.

Chaque commune prend en charge l'animation d'un après-midi une fois dans l'année à l'EPADH (Etablissement pour Personnes Agées Dépendantes) de Condrieu. Ce sera pour nous le Jeudi 2 Mars après midi.

Axe de Progrès 2023 / 2026 :

Développer une prestation associative de service à la personne qui soit globale (repas, ménage, accompagnement toilette soins, bénévolat, transport, etc.) en coopération avec les communes du plateau ...

Avec l'accompagnement du Département, ce pourrait être un sujet de réflexion intercommunal.

La Prévention de l'isolement et favoriser le lien social :

Durant ce mandat, la commune souhaite s'investir dans les animations à destination des seniors : **ateliers informatiques.**

- **2020/2021** : 1 session débutant et 1 session « initiés ».
- **2023** : une deuxième session est prévue du 28 Février à mi-mai (5 participants initiés)

La session « débutant » a permis aux personnes concernées de s'équiper avec du matériel adapté et ainsi communiquer également par internet. Que ce soit dans le cadre administratif ou familial.

La Mairie possède **une salle équipée en matériel informatique** (salle balcon Sud)

- Traditionnellement chaque fin d'année (1^{er} jeudi de décembre) **un repas** est organisé par le CCAS à destination **des Séniors, à partir de 65 ans**. Ce repas est cumulable avec un colis pour les habitants âgés de 70 ans et plus.

Le budget alloué en 2022 est de 38€ par personne contre 25€ en 2021 (72 personnes potentiellement concernées)

Le budget alloué pour le colis est de 30€ en 2022 contre 25€ en 2021 (57 destinataires)

En 2021, le CCAS a enregistré 50 participants au repas contre 47 en 2022 (50 inscrits)

- **Une fête au village s'est tenue le 11 Juin 2022** organisée par la Chorale de la commune et impliquant les différentes associations. Une centaine de personnes sont venues.
- **Un Groupe Histoire a vu le jour fin 2021 avec** pour objectif de mettre en valeur le patrimoine communal et l'écriture d'un document. Dans un premier temps, ce fut la réalisation d'une journée du Patrimoine le dimanche 18 septembre 2022 associant différents acteurs : associatif (CONIB), bénévoles et habitants, artisans et savoirs faire ainsi que des producteurs locaux.

Axe de progrès 2023/2026

Poursuivre l'initiation, l'intégration avec l'accompagnement de VCA ou un prestataire avec la contribution d'un Conseiller Municipal.

Pourrait-il y avoir une articulation avec le médiateur numérique d'Echalas ?

Une articulation inter associations de la commune pourrait également faciliter une prévention contre l'isolement en proposant une démarche d'aller vers ..., des activités facilitant le lien social. Cette synergie pourrait également être facilitatrice du lien social.

Un planning des manifestations communales pourrait se mettre en place dans le dernier trimestre de l'année, il annoncerait le programme à N+1.

Faire le choix avec le milieu associatif de créer ou mettre en valeur un évènement annuel sur la commune, à la Maison des Associations.

Tupin-et-Semons, une commune fortement impactée par l'essor immobilier

Tupin-et-Semons a vu son nombre de logements augmenter de 16,1% en dix ans. Mais ce phénomène est plus ancien : le nombre d'habitations a été multiplié par 2,5 depuis 1968.

A 88,3%, il s'agit de résidences principales. Ces habitations sont de taille imposante. 88,3% comptent plus de 4 pièces dont 61% plus de 5 pièces.

De même 88,4% des résidents sont propriétaires de leur logement.

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Ensemble	109	126	161	180	175	242	260	281
Résidences principales	74	91	110	137	161	228	240	248
Résidences secondaires et logements occasionnels	17	21	37	28	12	10	6	6
Logements vacants	18	14	14	15	2	4	14	27

Source INSEE

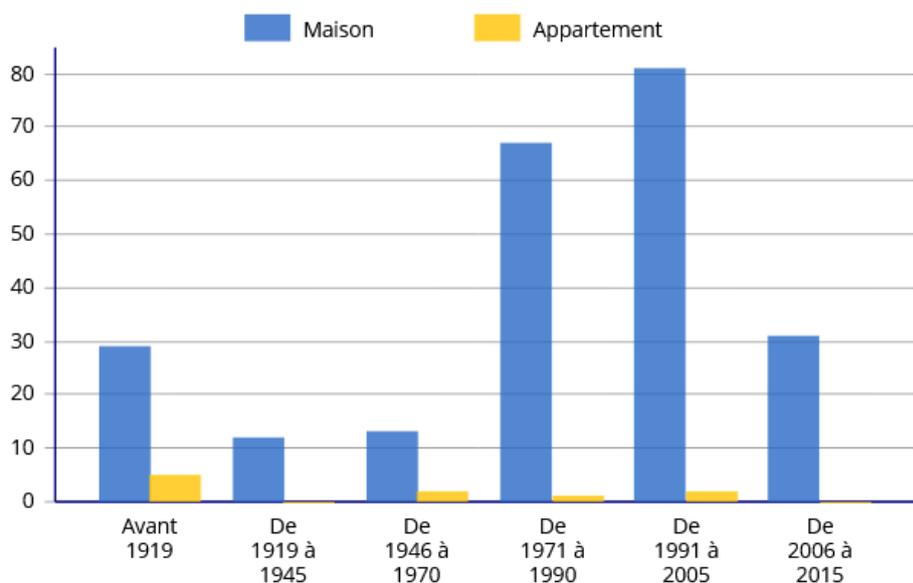
Les données CEMAGIC de début 2023 donnent 20 logements vacants (17 maisons et 7 appartements)

La commune de Tupin-et-Semons concentre 9,5% de logements vacants. C'est beaucoup plus que des territoires voisins (7,6 pour Ampuis, 5,5% pour la COPAMO).

Le nombre de résidences secondaires est en constante diminution depuis vingt ans, celles-ci étant passées de 28 en 1990 à 6 en 2019 (-78,6%). Elles ont été progressivement été transformées en habitations principales.

Axe de progrès 2023/2026 Une analyse sur ces 27 logements vacants serait à approfondir, car elle pourrait être une solution à moindre coût pour développer la population de la commune.

LOG G1 - Résidences principales en 2019 selon le type de logement et la période d'achèvement



Source INSEE 2022

La commune comptait 15 appartements en 2019, contre 10 en 2008. Si cette progression est spectaculaire (+50%), ce type de logements est très insuffisant (5,5% des logements) pour permettre l'installation de jeunes et de jeunes ménages.

Axe de Progrès 2023/2026

Ces appartements sont pratiquement tous propriété de la commune et à vocation sociale. Ils pourraient être attractifs pour les personnes célibataires ou de jeunes ménages.

La population de Tupin-et-Semons composée de revenus plutôt élevés

A Tupin-et-Semons, 637 personnes sont imposées fiscalement. Le revenu médian de référence est de 26 510 € annuel en 2019. A titre de comparaison il était de 25 420 à Ampuis. Dans le Rhône il était de 23 190€ t de 21 930 en France métropolitaine.

La population de Tupin-et-Semons est donc globalement aisée.

Cela n'empêche pas qu'il y ait des familles en difficulté. La commune comptait 5 bénéficiaires du RSA en 2021, et 18 demandeurs d'emploi en juin 2022. Parmi ces derniers, 10 étaient inscrits depuis moins d'un an. Compte tenu de l'embellie économique le nombre de demandeurs d'emplois a diminué de -41,9% en un an. (Juin 2021-juin 2022). Parallèlement, Pôle emploi avait 10 offres d'emploi disponibles en juin 2022. Il y aura un sujet de mise en adéquation entre l'offre et la demande sur la commune.

Axe de Progrès 2023/2026

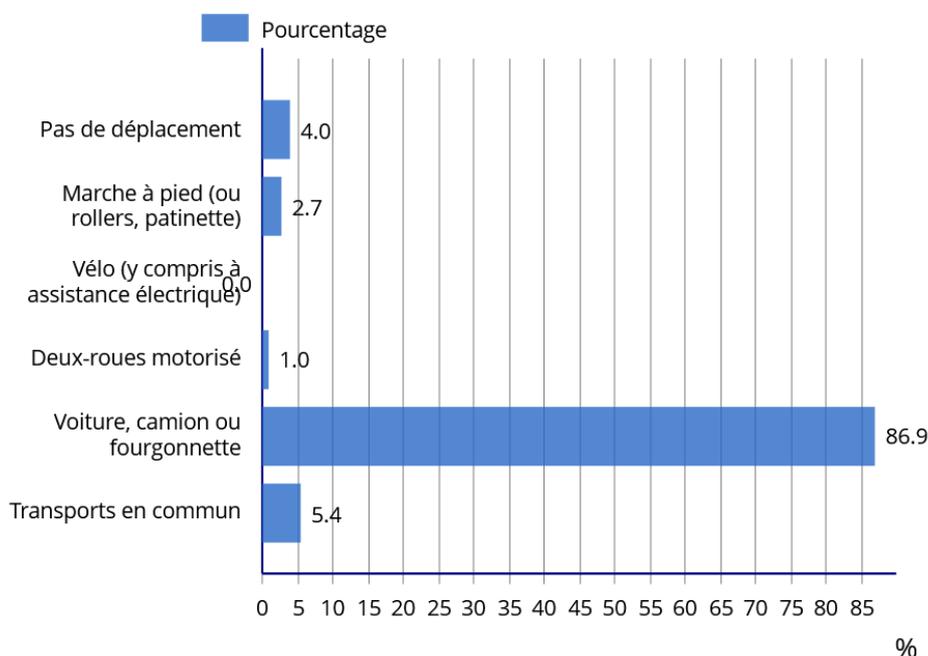
Avec l'augmentation du coût de la vie et des matières premières, il conviendra de surveiller attentivement la situation de ces publics ainsi que celle des retraités aux petites ressources, qui pourraient facilement basculer dans la précarité.

Un travail devra être mené avec le Conseil départemental du Rhône pour rechercher des modes de garde afin de faciliter le retour à l'emploi de certaines mères de familles en difficulté dans ce domaine. De même la question de la mobilité sera un sujet à aborder.

Les enjeux de mobilité

Actuellement, la voiture est le mode de transport quasi unique de la population. La question d'alternatives de mobilité sera un sujet à aborder, notamment pour les seniors âgés, les jeunes, et les couples ne possédant qu'une voiture.

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2019



Source INSEE 2022

En effet, 30% des ménages n'ont qu'une voiture. Dans ce cas, lorsque le ménage est en couple, le conjoint qui ne part pas en voiture se trouve limité dans sa mobilité.

Équipement automobile des ménages

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	228	100,0	240	100,0	248	100,0
Au moins un emplacement réservé au stationnement	216	94,7	232	96,7	221	88,8
Au moins une voiture	220	96,5	233	97,1	240	96,7
1 voiture	60	26,3	76	31,7	79	31,9
2 voitures ou plus	160	70,2	157	65,4	161	64,8

Scolarisation

A Tupin-et-Semons, 162 enfants étaient scolarisés en 2019, dont 24 pour les 2 à 5 ans et 40 pour les 6 à 10 ans. Tous ne sont pas scolarisés sur la commune. Ils peuvent aussi être inscrits ailleurs, à Condrieu en établissement privé par exemple.

Scolarisation de la population de Tupin-et-Semons selon l'âge en 2019

	Ensemble	Population scolarisée
2 à 5 ans	27	24
6 à 10 ans	40	40
11 à 14 ans	46	46
15 à 17 ans	31	30
18 à 24 ans	37	20
25 à 29 ans	20	1
30 ans ou plus	419	1

Source INSEE

A Tupin-et-Semons, 30 enfants sont scolarisés pour l'année 2022-2023. La fréquentation est en baisse de 32,5% par rapport à 2021/2022. L'absence de la directrice une partie de l'année 2021-2022 explique en partie cette désaffection. Il convient, si la commune veut garder son école, d'attirer de nouvelles familles avec enfants en bas âge.

Des choix de l'équipe municipale :

- Le soutien aux apprentissages

Il convient de renforcer la prévention des acquisitions scolaires pour les enfants âgés de moins de 9 ans jusqu'à 12 ans. La crise du covid a eu des répercussions sur les apprentissages.

La création du poste de « soutien à l'enseignant » pour les CE et CM en Avril 2019 prend tout son sens dans ce contexte.

- Un autre choix : une restauration scolaire de qualité

Pratiquement tous les enfants de l'école prennent les repas à la cantine, organisée sous forme de restauration collective. Dans un souci de qualité alimentaire pour tous, et de développement durable, l'offre alimentaire pour nos enfants est majeure pour les années à venir.

- **L'accueil d'une famille Ukrainienne** : un logement disponible leur a permis moyennant loyer de l'investir, d'utiliser l'école pour chacune des trois enfants (10 , 7 et 3 ans) , d'être en liens avec d'autres parents et d'apprendre la langue française tant pour les enfants que les adultes.

- Une facturation cantine et Périscolaire en fonction d'un Quotient Familial :

L'installation sur le site de la Mairie d'un logiciel informatique propriété d'un organisme 3D Ouest permet l'inscription et la gestion en direct par les parents de l'inscription cantine et du périscolaire (facturation à la 1/2 heure)

Axe de Progrès 2022/2023 :

Des risques sont déjà pointés d'obésité, de diabète, etc. Un travail de prévention santé avec les services de la PMI et de Vienne-Condrieu Agglomération sera à envisager.

Un rapprochement avec la commune des Haies est en cours pour créer une cuisine commune aux deux structures, alimentant les deux écoles et favorisant les achats de produits locaux.

Le Périscolaire

La commune de TUPIN-et-SEMONS assure une prestation périscolaire de 7h à 8h15 et de 16h15 à 19h. 5 enfants arrivent le matin de manière échelonnée. La plage du soir est particulièrement utilisée entre 16H30 et 17h30.

Grâce à deux bénévoles la commune a pu mettre en place à la rentrée 2022/2023 un accompagnement aux devoirs tous les jours de 16h30 à 17h30.

Axe de Progrès 2023/2026 :

Evaluer régulièrement la fréquentation.

Une réflexion sur le rythme de l'enfant devra être engagée avec la PMI.

Regarder avec les bénévoles leurs constats. Partager avec le Département et questionner les enjeux autour de la parentalité

Les jeunes de la commune

Un sujet réfléchi et organisé dans le cadre de Vienne Condrieu Agglomération Service Jeunesse entre communes de la Rive droite.

Trois pôles d'animation : Condrieu, Echalas, Ampuis.

La commune n'a pas de centre de loisirs. Les enfants vont soit sur Condrieu soit sur Ampuis.

Ces communes enregistrent entre 4 et 6 inscrits à ce jour.

Les adolescents étaient jusqu'alors pris en charge par Anim'jeune, de Vienne-Condrieu Agglomération. 4 jeunes utilisaient ce dispositif sur 29 en tout. Il n'y a pas de club sportif sur la commune.

Axe de Progrès 2023/2026 :

Tant en lien avec l'école qu'avec le constat de certaines familles concernant le comportement des enfants la question de l'addiction aux écrans se pose.

Il serait également intéressant de réfléchir à plusieurs voix à un projet pour la jeunesse sur les thèmes suivants : loisirs, engagement citoyen, accueil et partage autour de l'enfant porteur de handicap ...

Une maison des associations a été inaugurée le 24 septembre 2022. Comment mobiliser les jeunes dans ce cadre ?

Le soutien aux étudiants

20 jeunes de 18 à 29 ans suivaient des études supérieures en 2019 (source INSE). Une proposition de soutien financier aux familles avait été proposée par la commune fin 2021 pour aider la prise en charge des dépenses sur les frais de scolarité ou d'hébergement. Aucune demande n'est remontée à ce jour. Il semble qu'il n'y ait pas d'impact financier aux problèmes de mobilité ou d'accès aux études supérieures.

Axe de Progrès 2023/2026 :

Ce sujet reste à approfondir, notamment avec la hausse des coûts de carburant.

Prévoir les modes de garde en vue de l'accroissement de la population

Le taux de couverture en places d'accueil est de 69,5 places pour 100 enfants de moins de 3 ans sur l'agglomération. C'est plus que le taux de couverture dans le Rhône (56) ou au niveau national (60).

Néanmoins des demandes de places non satisfaites sont grandissantes, notamment sur la rive droite du Rhône (Condrieu, Loire-sur-Rhône, Echalas, Ampuis, Sainte-Colombe et Saint-Romain-en-Gal). Avec le départ à la retraite prochain de nombreuses assistantes maternelles, la question des modes de garde sera à réfléchir à l'échelle du bassin de vie de Condrieu.

Déjà maintenant, le taux de couverture est dans la moyenne basse pour Tupin-et-Semons. Le taux de couverture d'accueil collectif est plus bas tant dans l'agglomération (14,8 pour 100 enfants) qu'au niveau national (20,9).

Tupin-et-Semons est particulièrement peu pourvu en modes de garde. A ce jour, 4 assistantes maternelles recensées sur la commune. Et il n'y a pas de crèche sur la commune. Les familles sont orientées sur Condrieu.

Pour pallier à ces manques, des micro-crèches privées se développent (La Ruche des P'tits Bouchons à Ampuis : capacité de 10 places, 15 enfants inscrits en 2021)

Axe de Progrès 2023/2026 :

Il faudrait mener des actions pour encourager l'installation d'assistantes maternelles sur la commune (MAM ?). La question des locaux se pose. La mairie n'a pas de locaux, il faudrait encourager l'installation de particuliers, ou envisager une réflexion à plusieurs communes.

Une priorité : l'accompagnement à la parentalité

Le rythme de vie et le mode de société a notoirement fait évoluer la taille des familles (décohabitation, familles recomposées, familles monoparentales, etc. ; La question de la place des parents dans l'éducation des enfants se pose. A plusieurs reprises, les personnels de l'école et du périscolaire ont fait remonter des difficultés.

Axe de Progrès 2023/2026 :

La commune souhaite entreprendre un travail dans ce domaine. Elle a déjà organisé une journée d'information et de sensibilisation aux informations préoccupantes le 15 septembre 2021 en collaboration avec l'ensemble des communes du plateau.

Cette initiative a été très appréciée et il est remonté un besoin de poursuivre ce travail en associant étroitement les parents autour de thèmes tels que :

- La prévention des addictions aux écrans
- Comment rester parent dans une famille avec des parents séparés
- Droit de la famille

- Apprentissage et âge de l'enfant,

Inclusion numérique et accès aux droits

La question de l'accès et de l'inclusion numérique sont des enjeux majeurs pour l'attractivité de la commune et pour garantir l'autonomie des habitants. Cela implique de questionner les besoins de la population, et d'y répondre en lien avec le conseiller numérique basé à Echalas. Cela implique aussi de garantir l'accès au réseau et aux équipements numériques sur toutes les parties de la commune (réseau)

Axe de Progrès 2023/2026

Un chantier sera mené dans ce sens pour faire de la commune un Territoire d'Action Numérique Inclusive. (TANI).

PJ : Budget CCAS 2021 /2022/ projection 2023